
Appel à projets 2018-2020

Coaching Sportif – Programme politique de la ville

Dans le cadre du programme « politique de la ville 2017 – 2020 », la commune de Saint-Gilles a mis en place un projet appelé « coaching sportif ».

La « politique de la ville » par le développement des quartiers est un programme pluriannuel de revitalisation urbaine à l'échelle locale qui a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité par le développement des quartiers. Ce programme s'exerce dans la « Zone de Revitalisation Urbaine », définie par la Région Bruxelles-Capitale sur base de critères socio-économiques.

Missions générales du projet coaching sportif :

- **Promouvoir le sport au sens large** (éducation physique, expression corporelle) auprès des saint-gillois(es), en particulier auprès de ceux qui en ont le plus besoin et/ou qui y ont moins accès (les jeunes et les femmes plus éloignées de la pratique sportive),
- **Raccrocher** le public en difficultés dans une logique de prévention par le sport ;
- **Valoriser le sport** en tant que **vecteur d'émancipation, de santé et de cohésion sociale** ;
- **Faciliter l'accès au sport** pour les publics en difficultés socio-économiques de la ZRU ;

Sont éligibles pour cet appel à projets :

- Les associations établies en Belgique et qui développent des projets en adéquation avec les missions générales évoquées ci-dessus,
- Les associations dont l'activité est développée en ZRU saint-gilloise (Zone de Revitalisation Urbaine) ou dont les activités sont développées avec un public de la ZRU ;
- Les personnes physiques domiciliées dans la ZRU saint-gilloise ;

Priorités :

Seront prioritairement retenus, les dossiers suivants (sous réserve de l'enveloppe budgétaire dédiées aux projets, et votée annuellement par le conseil communal) :

- Les associations dont le projet a un **réel impact** en termes de prévention par le sport :
 - o **Caractéristique du public visé** ;
 - o **Impact du projet** pour la collectivité ;
- **Qualité de définition du projet** (objectifs attendus, niveau d'encadrement, moyens financiers et humains, critères d'évaluation...)
- Les projets **difficilement subsidiables** par les pouvoirs supra communaux.

Intéressé ?

Cet appel à projet est régi par le règlement communal relatif à l'octroi et à l'utilisation des subventions communales, disponible sur le site de la commune, qui explicite le cadre de ses dispositions (critères de recevabilité, d'éligibilité et de sélection, modalités d'attribution et de contrôle d'utilisation du subside).

Votre demande sera introduite au moyen d'un formulaire ad hoc téléchargeable sur le site de www.stgilles.irisnet.be.

Plus d'infos ?

Commune de Saint-Gilles – Service Politique de la Ville et Projets Transvesaux

Axelle Franck, chargée de projet « coaching sportif » - 02/333.46.50

afranck@stgilles.irisnet.be ou pdv.1060@stgilles.irisnet.be